

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Demande déposée le 04/07/2025		N° PC 31587 21 S0018 M01
<b>Par :</b>	Monsieur Julien FOSTITSCHENKO Madame Jennifer FOSTITSCHENKO	<b>Surfaces de plancher autorisée : 280 m<sup>2</sup></b>
<b>Demeurant à :</b>	20 rue des Cartounades 31620 Villeneuve-lès-Bouloc	
<b>Représenté par :</b>		<b>Antérieure : 280 m<sup>2</sup></b>
<b>Pour :</b>	Construction d'une maison individuelle R+1 avec garage et piscine de 28m <sup>2</sup>	<b>Nouvelle : 280 m<sup>2</sup></b>
<b>Sur un terrain sis à :</b>	20 Rue des Cartounades C842 p, C1143	

**Le Maire :**

Vu la demande de permis de construire N° PC 31587 21 S0018 délivrée en date du 21 septembre 2021 ;

Vu la demande de modification du permis de construire n° PC 31587 21 S0018 M01 déposée le 04/07/2025 à la mairie de Villeneuve-lès-Bouloc par Monsieur Julien FOSTITSCHENKO et Madame Jennifer FOSTITSCHENKO concernant :

- **Modification aspect façades (maison et garage)**
- **Modification des plantations**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la date d'affichage le 04/07/2025 de l'avis de dépôt prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/10/2005, révisé le 16/07/2019 modifié le 16/04/2025

Vu le Plan de Prévention des Risques Sècheresse du canton de Fronton approuvé par arrêté préfectoral en date du 18/11/2011 ;

### ARRETE

#### Article 1

Le permis de construire modificatif est ACCORDE pour les travaux décrits dans la demande susvisée.

#### Article 2

Les dispositions de l'arrêté d'autorisation susvisé sont maintenues pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent arrêté.

L'ensemble des autres prescriptions figurant dans l'arrêté initial sont maintenues et devront être strictement respectées.

Villeneuve-lès-Bouloc, le 18/07/2025

Le Maire Adjoint  
Sylvie SAVY



Notifié le : 18/07/2025

Par délégation